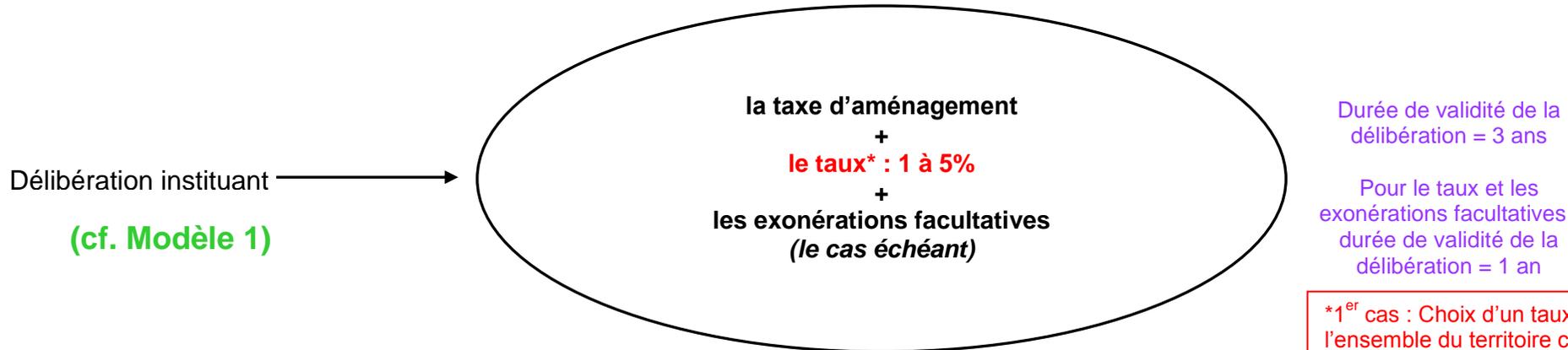


**Communes ayant une carte communale
Communes soumises au RNU**



Si volonté de taux différenciés selon les secteurs :

+

Délibération par secteurs

(cf. Modèle 2) Délibération simple + plan

Délibération motivée + plan **(cf. Modèle 3)**

Si le taux est compris
entre 1 et 5%

Si le taux est > à 5%
(dans la limite de 20%)

Durée de validité des
délibérations = 1 an

*1^{er} cas : Choix d'un taux unique sur l'ensemble du territoire communal puis, le cas échéant, délibérations par secteurs
*2^{ème} cas : Non fixation du taux dans la délibération d'institution mais délibération(s) obligatoire(s) pour fixer un taux par secteur ; aucune partie de la commune ne peut être sans taux (modèles 2 ou 3)